

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue en visioconférence, le mardi 15 juin 2021 à 20 h 00, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

**Administrateurs membres du personnel**

Madame Janie Bédard  
Madame Isabelle Cantin  
Madame Louise Côté  
Madame Isabelle Fouquette  
Monsieur Frédéric Gagnon

**Administrateurs membres parents**

Madame Karine Darveau  
Monsieur Jonathan Guillemette  
Monsieur Jean-Philippe Hamel  
Madame Marie-Andrée Houle  
Monsieur Jean-François Labbé

**Administrateurs membres de la communauté**

Monsieur Mario Doucet  
Monsieur Henri Dusseault  
Madame Geneviève Martel  
Madame Émilie Poisson

Absence :

Monsieur Maxime Théberge

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général  
M<sup>e</sup> Michael Provencher, secrétaire général  
Madame Sandra Houle, administratrice observatrice

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jean-Philippe Hamel, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil d'administration à 20 h 09.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Geneviève Martel propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 MAI 2021

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karine Darveau que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CA1-063-2106

POLITIQUE DE DOTATION – AMENDEMENT

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Bois-Francis désire maintenir la qualité de ses services;

CONSIDÉRANT que le recrutement de ressources qualifiées et compétentes constitue un enjeu important pour le Centre de services scolaire, dans le contexte où la rareté de main-d'œuvre affecte l'ensemble des secteurs d'activités au Québec;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Bois-Francis désire avoir recours à des stratégies de recrutement et à des processus de sélection qui vont lui permettre d'attirer, de recruter et de maintenir en emploi du personnel qualifié et compétent;

CONSIDÉRANT que la rareté de ressources dans les établissements du Centre de services scolaire présente un risque pour le maintien des services;

ATTENDU que la Politique de dotation en ressources humaines (document numéro CP149-9804, adopté par le Conseil provisoire le 22 avril 1998) actuellement en vigueur prévoit, en son article 6.1 A) 2. c), que le personnel de soutien en recherche d'emploi doit posséder les aptitudes requises à un poste donné pour que sa candidature soit considérée, que la batterie générale de tests d'aptitudes (B.G.T.A.) sert d'instrument de mesure pour l'évaluation de ces aptitudes;

CONSIDÉRANT que la Politique de dotation en ressources humaines doit permettre au Centre de services scolaire de répondre aux défis actuels du marché du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan Guillemette d'amender la Politique de dotation en ressources humaines, pour suspendre à compter du 16 août 2021 et jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation de la batterie générale de tests d'aptitudes (B.G.T.A) comme outil d'évaluation des aptitudes et de la remplacer par des entrevues de sélection (téléphoniques, virtuelles ou présentielles) pour l'évaluation des compétences du personnel de soutien en recherche d'emploi.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

COVID : Un (1) membre du personnel actif et 3 groupes en confinement qui seront de retour cette semaine. Depuis le 4 juin, il n'y a pas de nouveau cas.

Vaccination : La vaccination a débuté le 10 juin dernier pour nos écoles et centres et se poursuit jusqu'au 18 juin.

Diplôme et bal : Les écoles secondaires ont fait des activités particulières pour souligner la fin du parcours pour les élèves. Pour les bals, la majorité des écoles ne feront pas de bal, mais certaines prévoient une activité à l'automne.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rentrée scolaire : La rentrée scolaire sera planifiée comme une rentrée scolaire normale à moins d'avis contraire d'ici la fin août. Le masque, la distanciation et le lavage de mains seront probablement encore de mise.

Madame Émilie Poisson suggère l'envoi de remerciements du conseil d'administration au personnel du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour tout le travail accompli cette année malgré le contexte difficile.

**CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2021-2022 - ADOPTION DE LA MODIFICATION**

CA1-064-2106

ATTENDU que les *Critères d'inscription des élèves 2021-2022* ont été adoptés par avis de décision du directeur général en date du 22 juin 2020;

ATTENDU que l'adoption du projet de loi 40 (Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires) requiert la modification des *Critères d'inscription des élèves 2021-2022*;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 6<sup>o</sup> de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté sur les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscriptions ont été soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Janie Bédard que soit adopté le projet de modification des *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2021-2022* (document numéro CA1-064-2106).

Unaniment résolu

ADOPTÉ

**CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2022-2023 - ADOPTION**

CA1-065-2106

ATTENDU que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit adopter annuellement les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 6<sup>o</sup> de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté sur les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscriptions ont été soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Cantin que soit adopté les *Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2022-2023* (document numéro CA1-065-2106).

Unaniment résolu

ADOPTÉ

**CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARCEL-PROULX (DRUMMONDVILLE) - ADOPTION**

CA1-066-2106

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle Marcel-Proulx en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques a été consulté et a donné son accord;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karine Darveau que soit accepté, tel que présenté lors de la présente réunion, le calendrier scolaire 2021-2022 du Centre de formation professionnelle Marcel-Proulx (Document numéro CA1-066-2106)

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**RÉGIME D'EMPRUNTS – ACTION COLLECTIVE – MODIFICATION DE  
RÉSOLUTION**

CA1-067-2106

ATTENDU que le 3 décembre 2018, le comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis a adopté la résolution CE14-524-1812 relative à un régime d'emprunts relatif au financement du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire;

ATTENDU que cette résolution désignait la présidente et le directeur général de l'époque, madame Paulette S. Rancourt et monsieur Julien Lavallée, à titre de signataires des différents documents utiles ou nécessaires pour donner effet à ladite résolution;

ATTENDU que ces deux personnes ne font plus partie de l'organisation à ces positions et qu'il y a lieu de nommer de nouveaux signataires pour ces documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Doucet qu'à compter de ce jour le quatrième (4<sup>e</sup>) paragraphe de cette résolution soit remplacé par celui-ci :

« QUE le directeur général ou la directrice générale et le directeur ou la directrice du Service des ressources financières de l'Emprunteur soient autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes. »

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**FRAIS DE SURVEILLANCE DU MIDI**

CA1-068-2106

ATTENDU que le 18 mai 2021, par sa résolution numéro CA1-058-2105, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Bois-Francis a mandaté la direction générale afin de procéder à une réflexion relative aux frais de surveillance du midi dans le but d'assurer, dans la mesure du possible, un traitement équitable de tous les types de familles;

ATTENDU qu'à sa rencontre du 2 juin dernier, le Comité de parents du Centre de services scolaire des Bois-Francis a adopté une résolution à l'effet de conserver le statu quo pour la prochaine année scolaire (2021-2022) concernant l'application des frais de surveillance du midi et d'évaluer la situation pour l'année scolaire 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Labbé :

- 1) De conserver le statu quo concernant l'application des frais de surveillance du midi pour la prochaine année scolaire (2021-2022) c'est-à-dire que les frais de surveillance du midi soient de :
  - 280\$ par enfant du primaire,
  - 130 \$ par enfant du secondaire.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Avec un maximum correspondant au coût de deux enfants d'un même parent biologique et répondant principal pour cet enfant, les plus jeunes enfants étant utilisés prioritairement dans le calcul (voir exemples document CA1-068-2106)

- 2) De procéder à une réflexion relative aux frais de surveillance du midi pour une application à compter de l'année scolaire 2022-2023.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La date de la prochaine rencontre du conseil d'administration aura lieu le 17 août 2021.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, madame Isabelle Fouquette, propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 21 h 39.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CA1-069-2106

\_\_\_\_\_  
Jean-Philippe Hamel, président

\_\_\_\_\_  
Michael Provencher, secrétaire général